



PRESIDENCE

POLYNESIE FRANÇAISE

SERVICE DU PERSONNEL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

.....

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE
D'AIDE TECHNIQUE PRINCIPAL DE LA FONCTION
PUBLIQUE DE LA POLYNESIE FRANCAISE

Une série de questions portant sur
l'organisation du travail dans le cadre
des missions des aides techniques.

Jeudi 25 novembre 2010

(Durée : 1H 30)

Aucun document n'est autorisé

Le sujet comporte 2 pages (page de garde incluse).

Examen professionnel AITP

Questions sur l'organisation du travail "(durée 1h 30, coefficient 3)

1°) Quelle est la durée hebdomadaire du travail au sein de l'administration de la Polynésie française ? Donnez également la répartition de cette durée du travail sur les cinq jours ouvrés de la semaine. (4 points)

2°) Un fonctionnaire de la Polynésie française peut-il, en fonction des nécessités de service, travailler au-delà de la durée hebdomadaire de service ?
Dans l'affirmative, quel est le terme adéquat pour ce complément de travail et dans quelle limite peut-il être effectué ? (4 points)

3°) Un fonctionnaire est-il autorisé à utiliser du matériel de l'administration à des fins personnelles ?
Développez votre réponse. (6 points)

4°) Un agent placé sous votre autorité refuse d'exécuter certaines instructions que vous lui avez données. Il indique qu'un fonctionnaire est en droit de refuser d'exécuter certains ordres de son supérieur hiérarchique.
Une telle affirmation est-elle fondée réglementairement ?
Justifier votre réponse. (6 points)